

Nouvelles mesures européennes contre le cadmium dans les aliments

La Commission européenne a adopté de nouvelles mesures pour réduire au maximum l'exposition des consommateurs au cadmium via des produits tels que le chocolat ou les produits infantiles....

Les nouveaux seuils de cadmium autorisés dans le chocolat et les produits chocolatés entreront en vigueur à partir de janvier 2019.

La Commission européenne vient de prendre de nouvelles mesures pour réduire le niveau de cadmium dans les aliments. Cette décision arrive après que l'EFSA ait conclu que le niveau d'exposition actuel de la population devait être réduit. La nourriture est en effet le premier facteur d'exposition au [cadmium](#) pour les non-fumeurs. L'accumulation de cadmium dans le corps pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé à long terme, tel que des insuffisances rénales.

Cadmium dans les aliments : un niveau d'exposition trop élevé

Le cadmium est un métal qui se trouve dans la nature mais qui provient également de l'industrie et de l'agriculture. Les seuils de cadmium autorisés dans l'alimentation ont été fixés en 2001.

Selon le groupe scientifique sur les contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM) de l'Efsa, les groupes d'aliments qui contribuent le plus au niveau d'exposition de la population sont : les céréales et les produits céréaliers, les légumes, les noix et les légumineux, les racines et les tubercules, les pommes de terres, la viande et les produits à base de viande, notamment car ce sont les produits les plus consommés.

La plus forte concentration de cadmium a été détectée dans [les algues](#), les poissons, les fruits de mer ou encore [le chocolat](#).

Selon l'Efsa, les efforts pour réduire le niveau de cadmium doivent se concentrer sur les produits consommés par les personnes à risque. Les recommandations de l'organisation portent donc en premier lieu sur des produits destinés aux enfants et ceux à base de cacao.

Cadmium : de nouveaux seuils dès 2015

De nouveaux seuils ont été fixés pour les produits chocolatés et [les aliments infantiles](#). La Commission européenne a confirmé qu'une période de transition avait été actée, pour permettre aux pays produisant du cacao et aux fabricants de chocolat de s'adapter à cette nouvelle réglementation, qui s'appliquera à partir de janvier 2019. Les nouveaux seuils des préparations pour nourrisson entreront en revanche en vigueur dès janvier 2015.

De plus, une recommandation de la Commission a été adoptée. Elle prévoit une réduction progressive du taux de cadmium dans les autres aliments entraînant un niveau d'exposition trop élevé pour la population.

Source : <http://www.agro-media.fr/> 20/05/2014